

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**PERSONNEL -
Modification du tableau
des effectifs.**

==

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
21/03/17

Date d'affichage :
21/03/17

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 39

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 73

Nombre de Conseillers
votant : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 27 MARS 2017 à 17h00

en la salle des sports de Rouvroy

Sont présents :

M. Xavier BERTRAND, M. Roland RENARD, Mme Frédérique MACAREZ, M. Guy DAMBRE, M. Jean-Marc WEBER, Mme Denise LEFEBVRE, M. Jérôme LECLERCQ, M. Alain VAN HYFTE, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Christian MOIRET, Mme Agnès POTEL, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Paul GIRONDE, M. Gilles GILLET, M. Michel BONO, M. Richard TELATYNSKI, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Marie ACCART, M. Jean-Louis GASON, M. Roland MORTELLI, M. Alain RACHESBOEUF, M. Claude VASSET, Mme Danielle LANCO, M. Christian PIERRET, Mme Guylaine BROUTIN, Mme Patricia KUKULSKI, M. Jean-Marc BERTRAND, M. Bernard DESTOMBES, M. Hugues VAN MAELE, M. Jean-Marie GONDRY, M. Elie BOUTROY, M. Jean-Pierre MENET, M. Patrick MERLINAT, M. Christophe FRANCOIS, Mme Anne CARDON, M. Philippe LEMOINE, M. Frédéric ALLIOT, M. Alexis GRANDIN, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Vincent SAVELLI, Mme Sylvie ROBERT, M. José PEREZ, M. Karim SAÏDI, Mme Yvonne SAINT-JEAN, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamilia MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Christine LEDORAY, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, Mme Marie-Anne VALENTIN, M. Olivier TOURNAY, M. Jean LEFEVRE, M. Roger LURIN, M. Michel LEFEVRE, M. Denis LIESSE.

M. Philippe LOCOCHE suppléant de Mme Myriam HARTOG, Mme Chantal ZIMMERMANN suppléant de M. Fabien BLONDEL, Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusés représentés :

Mme Monique RYO représenté(e) par M. Xavier BERTRAND, M. Christian HUGUET représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Philippe VIGNON représenté(e) par M. Paul GIRONDE, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, M. Dominique FERNANDE représenté(e) par M. Jérôme LECLERCQ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Yannick LEJEUNE représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Michel LANGLET, M. Damien NICOLAS, M. Bernard DELAIRE

Secrétaire de Séance : Thomas DUDEBOUT

Afin de faire face à l'évolution des besoins des services, il convient de créer les postes suivants :

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 2 postes d'éducateur des activités physiques et sportives
- 1 poste d'adjoint administratif
- 1 poste d'attaché (emploi de responsable de la promotion/prospection)

Placé sous l'autorité du directeur du développement économique, le ou la responsable de la promotion/prospection assure la mise en œuvre et le suivi des actions commerciales en faveur de la recherche d'investisseurs extérieurs.

Dans ce cadre, il ou elle favorise l'éclosion et le développement d'entreprises nouvelles ou existantes (développement endogène et exogène) sur le territoire, impulse une réflexion et apporte conseil et expertise technique.

Les missions principales concourant à la réalisation de ces objectifs consisteraient, notamment, à :

Pour la veille prospective d'investisseurs, proposer et mettre en œuvre une stratégie en faveur du renforcement des filières économiques fortes : définir les cibles, détecter les projets potentiels, rechercher des contacts pertinents et prospector les entreprises ; proposer des actions de développement et d'aménagement économique conformes au cadre réglementaire favorisant le renouvellement du tissu économique par le développement d'entreprises, la création et l'implantation d'entreprises nouvelles notamment dans certaines filières dont la « robonumérique »

Pour la promotion du territoire, animer et coordonner la mise en œuvre d'actions de promotion commerciale du territoire ; développer des actions de communication, concevoir et actualiser des supports de communication en lien avec la direction de la communication ; organiser et participer à des salons (en France et à l'étranger)

Pour la mobilisation et la coordination des partenaires économiques, animer, coordonner et développer un réseau de prescripteurs (cabinets d'ingénierie, chefs d'entreprise...) auprès desquels relayer les actions de promotion et de prospection; fédérer et animer l'ensemble des partenaires économiques dans une organisation commune en faveur de la recherche d'investisseurs ; piloter les actions liées à la prospection tant sur le territoire qu'à l'international.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature d'un fonctionnaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau master en économie territoriale et développement, posséder des capacités d'analyse, d'évaluation, de diagnostic et d'intégration d'un territoire ainsi qu'une réelle aptitude à la négociation.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et de son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 483 et 810 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

- 1 poste d'attaché (emploi de chargé de mission habitat)

Placé sous l'autorité du directeur de l'aménagement et du développement des territoires, il est chargé de mettre en place et de conduire les projets en matière d'aménagement du territoire et en particulier les politiques d'habitat et de déplacement.

Les missions principales concourant à la réalisation de ces objectifs consisteraient, notamment, à :

Pour la politique du logement, élaborer et suivre le plan local d'habitat (PLH) dans le cadre du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ; mettre en place l'évaluation du PLH ; préparer et suivre la programmation dans le cadre de la délégation des aides à la pierre

Pour la politique de déplacement, élaborer et suivre le plan de déplacement urbain (PDU) dans le cadre du PLUi ; mettre en place une évaluation annuelle du PDU

Par ailleurs, le chargé de mission habitat participe aux études d'aménagement et de développement durable du territoire confiées à la direction de l'aménagement et du développement des territoires.

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature d'un fonctionnaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau master I ou II en politique de l'habitat et aménagement du territoire ou posséder une expérience significative dans ces domaines et maîtriser la conduite de projets.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et de son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 483 et 810 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

- 1 poste d'attaché (emploi de chef de service recrutement/mobilité/gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences)

Placé sous l'autorité du directeur du développement des ressources humaines adjoint, cet agent assure le management du pôle recrutement-mobilité-GPEEC, le pilotage des recrutements/mobilités internes réalisés ainsi que la mise en place d'une GPEEC.

Les missions principales concourant à la réalisation de ces objectifs consisteraient, notamment, à :

- organiser l'activité recrutement/mobilité et GPEEC
- assurer la gestion, le fonctionnement et le suivi au quotidien des activités du pôle, notamment par la mise en place de tableaux de bord
- assurer le pilotage des recrutements/mobilités internes réalisés au sein des directions
- apporter conseil auprès de la ligne managériale dans la cadre des recrutements et mobilités
- contribuer à l'élaboration des plans de recrutement, de mobilité, de reclassements médicaux pour réduire les écarts constatés entre les ressources disponibles et les compétences nécessaires

- analyser le contexte d'évolution des emplois des collectivités et les projets de mobilité, aider les agents à définir et mettre en œuvre leur projet d'évolution professionnelle
- organiser la mise en œuvre du suivi de l'intégration des nouveaux recrutés
- organiser la réalisation et le pilotage des contrats spécifiques dans le cadre défini par la politique RH (apprentissage, emploi d'avenir, service civique)
- concevoir les outils nécessaires à la conduite de projet GPEEC et veiller à leur articulation (répertoire métiers et compétences, fiches de poste, processus d'évaluation à revisiter).

Ce poste serait pourvu par voie statutaire sous réserve d'obtenir la candidature d'un fonctionnaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux. Le candidat retenu devra idéalement être titulaire d'une formation supérieure de niveau master en ressources humaines, posséder des capacités d'écoute, d'analyse et d'organisation ainsi qu'une grande disponibilité.

En l'absence de fonctionnaire correspondant au profil défini, ce poste pourrait être pourvu par voie contractuelle, pour une durée maximale de trois ans, conformément à l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984. En fonction de son profil et de son expérience professionnelle, le candidat serait rémunéré sur la base d'un indice brut compris entre 483 et 810 (grille d'attaché territorial) et percevrait le régime indemnitaire afférent au grade d'attaché territorial.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver la modification du tableau des effectifs dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Guy DAMBRE ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,



Le Président

Xavier BERTRAND

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/17

Publication : 04/04/17

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation